

LETTRE D'ORDRE  
(EMISSION D'UNE LETTRE DE CREDIT STAND BY COMMERCIALE)

I – Nous vous prions de vous porter garant en notre faveur dans les termes de la lettre de crédit stand by commerciale ci-jointe.

Nous savons que la durée de l'engagement que nous vous demandons de prendre pour notre compte et spécifiée dans la lettre de crédit stand by commerciale ci-jointe, peut être remise en question par le bénéficiaire ou par votre correspondant en fonction de la législation ou des pratiques locales dont nous acceptons dès à présent les conséquences. De même, il ne nous a pas échappé que, s'agissant d'une lettre de crédit stand by, notre refus ou l'absence de réponse à une demande de prorogation figurant dans une demande de « prorogation ou de paiement » émanant du bénéficiaire ou de votre correspondant, directement ou par votre intermédiaire, entraîne ipso facto l'exécution de l'engagement.

II – Conformément aux termes de cet engagement, vous pourrez être amenés à vous exécuter, sans délai ni contestation possible, et sans avoir à nous en référer au préalable, à première demande qui vous sera adressée par le bénéficiaire.

En conséquence, si vous êtes appelés à payer, vous n'aurez en aucune façon :

- à tenir compte des objections que nous pourrions élever pour quelque motif que ce soit contre la mise en jeu de l'engagement,
- à solliciter ou à obtenir notre accord pour vous exécuter.

Nous ferons notre affaire personnelle des suites que compterait un tel paiement nous abstenant de toute réclamation à votre égard.

III – Au cas où vous seriez appelés à exécuter votre engagement vous aurez la faculté, à votre seul choix :

- soit de porter d'office le montant de vos paiements au débit de notre compte,
- soit d'isoler le montant de vos paiements en un compte distinct, non courant, et n'entrant pas dans le cadre d'une lettre d'unité de compte ouvert spécialement à cet effet à notre nom dans vos livres.

IV – Nous sommes d'accord :

- sur la perception d'une commission forfaitaire de ..... et d'une commission d'engagement de .....% par an, calculée sur le montant maximum de l'engagement, perçue trimestriellement et d'avance qui seront appliquées à cette opération, étant entendu que les commissions seront perçues jusqu'à justification de la libération de l'engagement.
- sur le taux des intérêts qui seront perçus sur les paiements que vous pourriez avoir à effectuer en exécution dudit engagement. Les intérêts seront calculés au taux de .....% par mois et en suivront des variations
- pour supporter tous frais, droits et honoraires afférents audit engagement à l'établissement de l'acte, à son exécution, engagés par vous et vos correspondances ainsi qu'à ses conséquences y compris judiciaires.
- pour supporter les frais refusés par le bénéficiaire selon article 37 des RUU 600 ou Règle 8.02 des RPIS 98.

V – Cette lettre de crédit, libellée en devises, comporte un risque de change à notre charge ; en conséquence nous autorisons la BFV-Société Générale :

- soit acheter au mieux les devises nécessaires le jour où elle devra payer, et à débiter notre compte de la contre-valeur en Ariary de cet achat,
- soit à débiter notre compte en devises du montant appelé.

-

Signature du client ou de son représentant  
S'il s'agit d'une personne morale

Cachet du client

Nom et qualité du signataire